

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Gascon

<https://www.cadre21.org/membres/9495314b2adf34514923a73f>

Date d'obtention : 2021-11-18 18:26:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention est claire et permet de réduire rapidement les chances de propagation des images pouvant être considérées comme de la pornographie juvénile. Elle protège d'ailleurs grandement l'intégrité physique et psychologique de la personne en question, car elle met bien au clair qu'aucune personne ne doit chercher à voir les images pour en confirmer le contenu. La méthode limite donc les nombreuses conséquences possibles. Elle détermine également bien quel sont les rôles des différents intervenants.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant comment je dois débiter mon intervention afin quelle soit rapide et efficace. Je connais à présent quels sont les responsabilités des divers intervenants. Elle me permet d'éviter de faire des erreurs qui pourraient nuire au règlement de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À m'entretenir avec un jeune à la fois pour éviter de contaminer chaque version et à les rencontrer rapidement. À bien suivre chaque étape du protocole. À éviter tout jugement dans ma façon de poser des questions. À déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant étant donné la différence au niveau de l'intervention. À saisir le téléphone ou l'appareil si j'ai des doutes raisonnables que de la pornographie juvénile s'y trouve.